

PROCES VERBAL

COMMUNE LE CERGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET A 19H00

Président de séance : Madame Hélène VAGINAY

Secrétaire de séance : Madame Corine SIVIGON

PRESENTS : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - DECHAVANNE Yves - PALLUET Christine - CLAIR Cyril, Adjointes - PALLUET Françoise - LAURENT Benoît - SIVIGNON Corinne - MARCEAU Laurence - DUGELET Patrick - DESPINASSE Stéphan - SUCHEL André - ANTOINAT Guy.

ABSENTS avec excuses : VIGNON Pierre – DECHELETTE Anaïs

PROCURATIONS :

QUORUM : 12 conseillers municipaux présents sur 14. Le quorum est atteint.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 19H00

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.

Il n'y a pas d'observation.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité par 12 voix sur 12.

2- ARTIFICIALISATION DES SOLS :

Rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols :

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience »

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023,

Considérant : que la loi prévoit que les communes dotées d'un document d'urbanisme établissent un rapport triennal sur la consommation d'espace naturel et forestier. La forme de ce rapport étant détaillée dans l'article R. 2231-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de la commune de Le Cergne a pris connaissance du rapport présenté par Madame le Maire.

Ce rapport, réalisé sur la base du modèle présenté sur le site <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>, indique la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, exprimée en nombre d'hectares, telle qu'elle est établie par l'observatoire national de l'artificialisation

Dans le cadre de l'objectif d'atteinte du « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces NAF (naturels, agricoles et forestiers) de 2021 à 2023, par rapport à la décennie précédente, le Conseil Municipal PREND ACTE des données concernant la commune de LE CERGNE.

Accord du Conseil Municipal 12 voix pour, - 0 voix contre, - 0 abstention

☞ Délibération n°2024-07-02 01

3- BUDGET :

a/ LOCATION DES CHALETS LOISIRS – REVISION DES TARIFS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2023-11-21 02 du 21/11/2023 fixant les tarifs de location des chalets de loisirs. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal FIXE, à l'unanimité, les tarifs de location des chalets de loisirs à compter du 1er octobre 2024 :

PERIODE	PETIT CHALET	GRAND CHALET
Toute l'année La nuitée (jusqu'à 6 nuitées)	55 Euros la nuitée électricité incluse et jusqu'à 6 nuitées	75 Euros la nuitée électricité incluse et jusqu'à 6 nuitées
Toute l'année		
1 semaine	280 Euros électricité en plus	400 Euros électricité en plus
2 semaines	490 Euros électricité en plus	700 Euros électricité en plus
3 semaines	630 Euros électricité en plus	900 Euros électricité en plus
1 mois	700 Euros électricité en plus	/
A partir de 6 mois et plus	590 Euros le mois électricité et plus	/
Pèlerin	25 Euros la nuitée par pèlerin électricité incluse	
Kit entretien	5 euros	
Caution	Dégâts : 400 Euros Ménage respect du tri : 125 Euros <i>La caution devra être versée sous forme de deux chèques</i>	Dégâts : 600 Euros Ménage respect du tri : 150 Euros <i>La caution devra être versée sous forme de deux chèques</i>
Arrhes	25 % à la réservation	25 % à la réservation
Electricité	en sus 0,30€ par KW consommé	en sus 0,30 € par KW consommé

Accord du Conseil Municipal 12 voix pour, - 0 voix contre, - 0 abstention
 ☞ Délibération n°2024-07-02 02

b/ DECISION MODIFICATIVE N°1 VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Budget après DM
D 617/011 : Etudes et recherches	20 000.00 €	8 000.00 €		12 000.00 €
Dépenses 011 Charges à caractère général	128 515.18	8 000.00 €		120 515.18 €
D 6215/012 : Personnel affecté par la collectivité	104 446.63		8 000.00 €	112 446.63 €
Dépenses 012 Charges personnel et frais assimilé	104 446.63		8 000.00 €	112 446.63 €

Accord du Conseil Municipal 12 voix pour, - 0 voix contre, - 0 abstention
☞ Délibération n°2024-07-02 04

c/ Subventions communales :

§ Rénovation salle communale : Pour 87 268.38 € HT de travaux et aménagement

Le département a alloué 12 000 € de subvention

Rénolution a accordé 9 335 € de subvention

Nous sommes en attente du fonds vert.

§ Pour la rénovation du logement immeuble Déchavanne pour 5 323.87 € HT de travaux, subvention allouée par le Département 3 736 €.

La locataire a versé une participation de 600 € pour les travaux et la caution n'a pas été restituée.

4 – PERSONNEL COMMUNAL :

a/ Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la remplaçante de Madame Combier, en charge de la gestion des chalets et des salles communales, a été recrutée au 1^{er} juillet 2024.

b/ Madame le Maire donne lecture du courrier du CDG42 concernant la mutualisation de la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

5 – ASSOCIATION RANDONNEURS ENTRE MONTS :

ACCEPTATION DE DON – ASSOCIATION « LES RANDONNEURS D'ENTRE MONTS » :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les randonneurs d'Entre Monts » a cessé son activité courant 2023. Les démarches relatives à la liquidation sont effectives depuis le 30 juin 2024.

Cette association de marcheurs a sillonné, pendant 17 ans, les chemins des 9 communes du « Pays de Belmont » dont la commune de Le Cergne faisait partie. En remerciements de toutes ces années, il a été décidé lors de l'assemblée générale de l'association, qu'une somme serait allouée à chacune des neuf communes.

Madame la Maire signale que l'association a remis un chèque de 1 350 euros pour la commune de Le Cergne et que cette somme devra être utilisée pour un ou des aménagements pour les marcheurs, promeneurs ou randonneurs (tables, bancs, panneaux signalisation,...).

Madame le Maire rappelle que les dons deviennent définitifs qu'après acceptation des membres du Conseil Municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accepter le don alloué par l'association « Les randonneurs d'Entre Monts » pour un montant de 1 350 euros ;
- DIT que cette somme servira pour un ou des aménagements pour les marcheurs, promeneurs ou randonneurs ;
- DIT que la recette sera inscrite au budget communal.

Accord du Conseil Municipal 12 voix pour, - 0 voix contre, - 0 abstention
☞ Délibération n°2024-07-02 03

6 – RPQS SPANC ET BOUES CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE :

a/ Madame le Maire présente les rapports SPANC et boues de Charlieu Belmont Communauté et dit que ces rapports sont consultables par tous en mairie.

7/ DIVERS :

1/ Monsieur Patrick Dugelet fait un point sur l'électricité et informe que la consommation et le coût ont baissés (hors éclairage public où nous n'avons pas encore reçu les données) :

Du 01-01-2024 au 18-04-2024= 43921 KWH et 10209,13 Euros alors que la même période de l'an passé soit du 01-01-2023 au 18-04-2023 était de 50334 KWH et 14000,05 Euros.

2/ Monsieur Patrick Dugelet demande où en sont les travaux de la pompe du Munet. Monsieur Yves Dechavanne signale que celle-ci va être remontée prochainement.

3/ Monsieur Patrick Dugelet souhaiterait savoir s'il serait possible de refaire une tonte vers le mini-golf et le terrain de loisir ainsi qu'autour de certains panneaux et poteaux.

4/ Monsieur Yves Dechavanne évoque l'entretien avec un agent communal.

- 5/ Madame Christine Palluet parle des travaux d'entretien qui devront se faire l'été pendant les vacances.
- 6/ Madame Christine Palluet signale un dysfonctionnement au niveau de l'éclairage public le week-end. Monsieur Patrick Dugelet va s'occuper du problème.
- 7/ Madame Hélène Vaginay informe que des boîtes à clé vont prochainement être posées à chaque chalet et remercie Monsieur Patrick Dugelet pour le don d'une boîte à clé.
- 8/ Madame Hélène Vaginay signale que des barrières en bois doivent être posées prochainement vers le panneau des circuits VTT au terrain de loisirs.
- 9/ Madame le Maire distribue à chaque conseiller municipal un sac à pain offert par la communauté de communes et le service déchets.

Puis l'ordre du jour est levé

La séance est levée à 21h45

Le Cergne, le 2 juillet 2024

**Le secrétaire de séance,
Madame Corine SIVIGNON**



**Le Président de séance,
Madame Hélène VAGINAY**



*Procès-verbal approuvé par les conseillers municipaux présents lors de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2024
Rendu public par publication sur le site de la commune de Le Cergne le 23/08/2024*